

Numéro	CA/2022-03-18/01
Date d'affichage	01/04/2022
Date de mise en ligne	01/04/2022
Date de transmission au Recteur	01/04/2022

Conseil d'administration de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

- Délibération portant compte financier pour l'année 2021

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-3, D. 714-63 et R. 719-100 et suivants ;
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment ses articles 202 et 210 à 214 ;
Vu l'arrêté du 7 août 2015 modifié relatif aux règles budgétaires des organismes ;
Vu la circulaire du 3 août 2021 relative à la gestion budgétaire et comptable publique des organismes et opérateurs de l'Etat pour 2022 ;
Vu les statuts de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;
Vu le règlement intérieur de l'Université Paris 1 Panthéon Sorbonne ;
Vu l'arrêté n° 2021-40 du 14 janvier 2021 portant proclamation de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC à la fonction de Présidente de l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Après en avoir délibéré,

APPROUVE :

Article 1^{er} :

Les éléments d'exécution budgétaire suivants pour l'année 2021 :

- 2509,8 ETPT dont 2310,6 sous plafond d'emplois législatif et 199,2 ETPT hors plafond d'emplois législatif
- 227 133 319,91 € d'autorisations d'engagement dont :
 - Personnel : 183 251 751,29 €
 - Fonctionnement : 35 729 886,69 €
 - Investissement : 8 151 681,93 €
- 224 016 452,86 € de crédits de paiement dont :
 - Personnel : 183 295 251,52 €
 - Fonctionnement : 35 542 447,71 €
 - Investissement : 5 178 753,63 €
- 230 789 051,77 € de recettes
- + 6 772 598,91 € de solde budgétaire

Article 2 :

Les éléments d'exécution comptable suivants pour l'année 2021 :

- + 6 900 458,42 € de variation de trésorerie
- + 5 966 713,35 € de résultat patrimonial

Délibération CA/2022-03-18/01

- + 9 839 241,48 € de capacité d'autofinancement
- + 3 811 440,06 € de variation de fonds de roulement

Article 3 :

L'affectation :

- du résultat à hauteur de + 5 966 713,35 € en réserves
- du report à nouveau à hauteur de - 633 649,86 € en réserves

Article 4 :

Les dépenses et recettes 2021 du service commun Formation continue Panthéon-Sorbonne, sont annexées au compte financier, ainsi qu'à la présente délibération.

Les éléments d'exécution du budget annexé de la Fondation Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, agrégés dans les éléments détaillés aux articles 1 et 2 de la présente délibération, ainsi que la décision correspondante d'affectation de son résultat patrimonial font l'objet d'une délibération complémentaire.

Délibération CA/2022-03-18/01	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	29
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	29
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	0

Paris, le 31 mars 2022

La Présidente de l'Université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

L'original de cette délibération est disponible dans les locaux de la Direction des Affaires Juridiques et Institutionnelles au Centre Panthéon situé 12 place du Panthéon, 75231 Paris

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.